

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Centre Communal d'Action Sociale

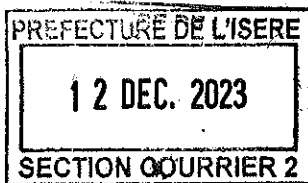
**Séance du : mardi 5 décembre 2023**

**Présents** : Mmes BRUNET JAILLY / CUILIER / HAMDI /  
LOMBARDO / VIALLE  
MM AKYUREK / DUMAS / DURILLON

**Absents / Excusés** : Mmes SEYMAT / ZULIAN  
MM ALLAMANDO / LEROY/ TRANCHAND

**Pouvoirs** : Mme ZULIAN à Mme LOMBARDO  
M. ALLAMANDO à Mme BRUNET JAILLY

**Secrétaire de séance** : Mme MALIGNON Christelle



Le quorum a été atteint lors de la mise en discussion de chacun des points inscrits à l'ordre du jour.

N° 2023/05/12/40

**OBJET : Résidence Autonomie – Prise en charge des frais de rénovation des logements**

Considérant l'ancienneté des logements de la Résidence Autonomie ;

Considérant les travaux de rafraîchissement effectués à l'initiative des nouveaux arrivants ;

Considérant que ces travaux peuvent faire l'objet d'une prise en charge par la résidence autonomie sur présentation de justificatifs à hauteur de 250,00 € maximum ;

Considérant que les justificatifs d'un montant inférieur seront pris en charge du montant présenté ;

Considérant que la demande de prise en charge doit être présentée et validée en commission permanente ;

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- **D'AUTORISER** une prise en charge à hauteur de 250,00 € maximum pour le rafraîchissement du logement
- **DE DIRE** que le montant sera déduit du loyer postérieur à la validation de la commission permanente, compte 73418 « autres établissements et services sociaux »

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré,

**ACCEPTTE** cette proposition.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS ET RENDU  
EXECUTOIRE COMPTE TENU DE LA TRANSMISSION EN PREFECTURE

Moirans, le 6 décembre 2023

La Présidente,  
Valérie ZULIAN  
Et par délégation,  
Mme Joséphine LOMBARDO  
Vice-présidente du CCAS

